

Initiatives ministérielles

J'ajoute que, dans les années où les lois existantes prescrivaient le maintien de la rémunération, la facture à ce chapitre augmentait quand même d'environ 3 p. 100 à cause des augmentations de ce genre.

Le projet de loi C-17 ne permet pas au gouvernement de réduire la durée du gel ou de le lever, mais ce n'est pas explicite dans le libellé dont nous sommes saisis aujourd'hui. Par contre, le gouvernement s'est engagé très clairement à le faire, si c'était justifié par des économies au chapitre des frais de fonctionnement d'ici le 31 décembre prochain. Nous prendrons donc une décision concernant le gel, ainsi que l'opportunité et la possibilité de le lever, d'ici le budget de 1995.

Il est important de mentionner que le gouvernement amorce un examen de ses opérations afin de réaliser des économies en augmentant l'efficacité, de réduire le chevauchement et le double emploi et d'abolir les programmes non prioritaires. Mon ministère effectue cet examen et devrait, d'ici la fin de décembre, en diffuser les résultats qui seront utilisés en vue de la planification du budget de 1995.

Le ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique dirigera le volet de l'examen qui portera sur les programmes gouvernementaux, leurs rôles et leurs responsabilités. Cette partie de l'examen permettra de déterminer les services que le gouvernement peut fournir et ceux que les contribuables ont les moyens de s'offrir. Elle visera également à éliminer le chevauchement et le double emploi tant au gouvernement fédéral qu'aux autres niveaux de gouvernement et de réduire ou d'abolir les programmes qui ne sont plus prioritaires. Un autre volet de l'examen servira à analyser l'efficacité des opérations gouvernementales. L'accent sera mis sur la prestation de services à meilleurs prix.

Nous avons invité les syndicats de la fonction publique à participer à l'examen, notamment à l'étude de l'efficacité, et ce, à deux niveaux. Nous avons pensé que les syndicats nationaux pourraient se pencher, avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, sur les économies à réaliser dans l'ensemble de la fonction publique, tandis que les sections locales des syndicats pourraient examiner, de concert avec les gestionnaires des ministères, les économies que permettrait de réaliser l'accroissement de l'efficacité dans chacun des emplacements de chaque ministre au pays.

Ma secrétaire parlementaire, la députée d'Ottawa-Ouest, rencontre cette semaine les représentants des syndicats afin de déterminer la façon la plus productive dont ils pourraient participer à l'examen. Nous espérons que cet examen nous permettra de réaliser des économies supérieures à celles provenant des mesures de restriction prévues dans le dernier budget et les budgets précédents.

Les économies supplémentaires découlant de la modification des programmes gouvernementaux serviront à plusieurs fins, notamment à résorber le déficit, à réaffecter les fonds à d'autres programmes importants et à réduire, je le répète, la durée du gel des salaires. La décision de mon gouvernement, en ce qui concerne l'utilisation de ces économies, figurera dans le budget de 1995.

Notre gouvernement croit que les syndicats, les gestionnaires et les fonctionnaires ont un but en commun, bien servir le Canada. Par conséquent, nous voulons saisir les syndicats et les

fonctionnaires d'une longue série de questions qu'ils pourront examiner à des moments et dans des circonstances variables. Les syndicats ont proposé plusieurs de ces questions en vue d'une résolution mixte. La direction en proposera d'autres.

● (1035)

En voici quelques exemples. Cela fait des années que la question de la prestation extérieure de services constitue une pomme de discorde entre les syndicats de la fonction publique, les gestionnaires et le gouvernement. Les syndicats voient cela comme une attaque contre leurs membres alors que d'autres considèrent que c'est une façon rentable de faire les affaires. Nous tenons à examiner tous les aspects de la question et à prendre les meilleurs décisions possibles pour les gens qui utilisent nos services et pour les contribuables.

Je me suis engagé à fournir au Comité permanent de l'administration gouvernementale des renseignements détaillés sur la prestation extérieure de services au gouvernement fédéral et j'ai proposé que ce comité entreprenne une étude approfondie de ce sujet, ce qui donnerait encore à aux députés l'occasion de participer à ce processus de prise de décisions.

En annonçant cette décision, je tiens à remercier ma secrétaire parlementaire, la députée d'Ottawa-Ouest. Du temps du gouvernement précédent, elle n'a cessé, de concert avec d'autres députés de la région de la capitale nationale, d'entretenir l'intérêt du Parlement pour la fonction publique. Je sais que ces députés et elle-même sont prêts à apporter une importante contribution à ce comité. De même, d'ailleurs, que les députés de circonscriptions de tout le pays car, après tout, la fonction publique n'est pas une institution limitée à la région d'Ottawa. En effet, les deux tiers des fonctionnaires sont à l'extérieur de la région de la capitale nationale et sont évidemment répartis dans toutes les régions du Canada.

Ce comité parlementaire voudra examiner à l'occasion d'autres questions intéressant la fonction publique. Le gouvernement demeure résolu à défendre les intérêts de ses fonctionnaires et à assurer leur sécurité d'emploi. Nous avons l'intention de stabiliser le plus possible les niveaux d'emploi dans la fonction publique. Néanmoins, nous devons avoir la souplesse de rajuster les programmes au fur et à mesure que les besoins des Canadiens changent.

En conséquence, nous allons veiller à apporter quelques modifications à la ligne directrice actuelle sur le réaménagement des effectifs, mais nous allons le faire en collaboration avec les agents négociateurs de la fonction publique au cours du processus de négociation déjà en place. Les agents négociateurs pourront eux aussi apporter leurs modifications.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de la gestion des régimes de retraite. Il y a d'excellentes raisons de réformer en profondeur les principaux régimes de retraite de la fonction publique fédérale. Par exemple, la Loi sur la pension de la fonction publique a plus de 40 ans et est critiquée de toutes parts. Les cotisants veulent que les prestations soient mieux assurées. Les contribuables considèrent que la pleine indexation des prestations est une mesure trop généreuse. Le vérificateur général préconise de modifier les mécanismes de financement des régimes. Les syndicats de la fonction publique désirent participer davantage à la mise au point et à la gestion des régimes.